

Zeitschrift:	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
Herausgeber:	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band:	19 (1890)
Artikel:	Rapport et proposition de la Commission de vérification des comptes à l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard
Autor:	Speiser, Wm. / Grob, J. E. / Sidler, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-623003

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard,

du 27 Juin 1891.

→*←

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter leur rapport sur l'examen des comptes de la Compagnie du Gothard, auquel ils ont procédé les 3 et 4 juin.

Comptes et bilan. Nous avons collationné le bilan bouclé au 31 décembre 1890 et imprimé dans le rapport de gestion, avec le bilan manuscrit et le grand-livre; tous les chiffres concordent exactement; il en est de même des pièces comptables jointes au bilan, parmi lesquelles nous citerons celles que nous avons revues, savoir: les relevés de la caisse, des lettres de change et des dépôts en banque au 31 décembre 1890, ceux des débiteurs divers et des créanciers divers, des titres et coupons échus, ainsi que des faux-frais pour nouveaux emprunts, etc.; ces documents ne nous suggèrent aucune observation particulière.

C'est le cas également pour le compte de construction que nous avons vérifié, comme aussi pour les articles réunis sous la rubrique collective „Dépenses pour constructions inachevées“ (embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Arth, double voie Erstfeld-Biasca, correction du Tessin et diverses constructions) et pour les comptes des fonds spéciaux.

Le compte d'exploitation imprimé, tel qu'il vous est présenté dans le rapport, le compte de profits et pertes et le compte de capital ont été comparés avec les comptes analogues manuscrits; parmi les comptes mensuels d'exploitation, nous avons vérifié en détail celui du mois de juillet à l'aide des pièces comptables et sans rencontrer aucune différence entre les chiffres respectifs.

D'une manière générale nous dirons que l'examen des comptes très volumineux de la Compagnie du Gothard nous a permis de constater cette année aussi l'ordre parfait qui règne dans toutes les parties de la comptabilité.

Contrôle. Nous nous sommes fait présenter les procès-verbaux des révisions auxquelles les divers organes de l'Administration ont à procéder en vertu des dispositions réglementaires; la lecture de ces pièces nous a démontré que les règlements sont strictement observés. La Direction doit effectuer au moins une fois par année la révision de la caisse, du portefeuille ainsi que des effets et valeurs; cette opération a eu lieu le 10 février et le rapport y relatif confirme la concordance des situations.

De notre côté, nous avons compté les espèces en caisse et vérifié le portefeuille des lettres de change; les situations sont conformes aux soldes inscrits dans les livres. Nous nous sommes fait montrer également les divers paquets des effets et valeurs et avons constaté la présence de tous les titres portés aux registres.

Effets et valeurs. L'état des effets et valeurs au 31 décembre 1890 se trouve aux pages 11 et 12 du rapport.

Nous faisons ressortir ce qui suit:

Montant total,
valeur portée au bilan:

	dont
non répartis:	alloués aux fonds de renouvellement, de réserve et d'amortissement:
1890: fr. 7,276,879. 20	fr. 1,477,790. —
1889: " 9,411,921. 50	" 4,505,890. —
différence — fr. 2,135,042. 30	— fr. 3,028,100. —
	+ fr. 893,057. 70
	— fr. 2,135,042. 30

Nous nous sommes assurés que les valeurs cotées ne sont dans aucun cas évaluées au-dessus des cours moyens du mois de décembre.

Ne sont pas cotées à la bourse: les actions de la Société lucernoise de construction, de la Société des Sources de Brunnen, de la Compagnie de Navigation du Lac Majeur et celles de la Banque centrale de chemins de fer.

Pour les actions de la Société lucernoise de construction, on entrevoit un rendement de 4 %; si ces titres venaient à donner un intérêt moindre, ce qui aurait éventuellement pour conséquence d'en réduire quelque peu la valeur vénale, il faut cependant tenir compte du fait que sans contredit l'embellissement des alentours du bâtiment d'administration augmentera notablement la valeur vénale de cette édifice.

L'Administration du Gothard a participé à l'Entreprise des Sources de Brunnen dans l'intérêt des entrepôts de cette localité.

Les actions de la Compagnie de Navigation du Lac Majeur et celles de la Banque centrale de chemins de fer possèdent par contre une valeur vénale supérieure à celle inscrite au bilan.

Quant aux actions de la "Banque centrale de chemins de fer" (en total 1500 actions, avec fr. 1000 effectivement versés), sur lesquelles le rapport ne s'exprime pas d'une manière détaillée, nous vous donnons plus bas un extrait du procès-verbal de la 75^e séance du Conseil d'administration (13 octobre 1890), à laquelle assistaient 25 membres, entre autres 6 Administrateurs nommés par le haut Conseil fédéral suisse, procès-verbal que nous avons eu sous les yeux et par lequel cette Autorité a reçu communication de l'opération dont il s'agit.

Le passage en question a la teneur suivante:

"La Direction croit devoir porter à la connaissance du Conseil une affaire qui a reçu son accomplissement dans le courant de l'année.

"A la fin de 1889 et au début de 1890, les actions du chemin de fer Central Suisse, dont la valeur et la solidité ressortent des derniers comptes annuels, avaient reculé à un cours si bas (710) que dans les sphères de notre Administration on se demanda s'il ne serait point opportun de profiter de ces conditions favorables pour acquérir une assez grande quantité d'actions de la dite Compagnie, d'une part en raison des nombreuses et importantes relations existant entre le Gothard et le Central Suisse, d'autre part dans le but de ramener dans le pays un chiffre notable de ces titres et de tenir compte de cette manière des plaintes réitérées, mais non point dénuées de fondement, sur le fait qu'un beaucoup trop grand nombre d'actions de chemins de fer suisses se trouvent en mains de détenteurs étrangers.

"Après mûr examen de la question sous toutes ses faces, nous avons cru devoir nous prononcer pour l'affirmative et nous nous sommes par conséquent décidés à concourir à l'acquisition d'un assez fort stock d'actions Central Suisse.

"Durant les premiers mois de l'année, on a acheté 14,950 de ces actions revenant au 1^{er} juillet 1890 à fr. 718. 60 par action. Pour la prise ferme de ces titres, un certain nombre de

financiers et d'établissements suisses se sont réunis dans le but de fonder une banque avec le "titre „Banque centrale de chemins de fer“ („Centralbank für Eisenbahnen“), dans laquelle on nous a offert une participation importante. Attendu qu'au point de vue financier l'opération n'inspirait aucune appréhension et semblait au contraire devoir être rénumératrice, considérant de plus les intérêts majeurs qui lient le Gothard et le Central Suisse, nous n'avons pas hésité à accepter la participation qu'on nous offrait, à condition qu'on nous accorderait une influence prépondérante dans l'administration de la banque. Nous avons souscrit 1500 actions de fr. 5000, dont 20 % versés; notre versement s'élève donc à fr. 1,500,000. D'autres versements ne sont pas à prévoir, vu que le capital nécessaire pour l'achat des actions Central Suisse en sus du versement de 20 % sur le capital-actions nominal de fr. 15,000,000, a été formé par la Banque centrale au moyen d'une émission d'obligations; du reste aucun versement nouveau ne peut être appelé sans l'assentiment de la majorité du Conseil d'administration de la Banque, majorité dont disposent les membres de l'administration du Gothard.

„Nous avons décidé d'allouer les actions de la Banque centrale au fonds de réserve qui, par ce fait, sera bonifié de montants d'intérêts plus forts que jusqu'ici. Etant donnée l'excellente situation du Central Suisse, il n'est pas besoin de démontrer plus amplement que ce placement est entièrement sûr et solide“.

Il ne saurait rentrer dans nos attributions d'ajouter quoi que ce soit à l'exposé qui précède, cela d'autant moins que dans l'entre-temps les circonstances se sont profondément modifiées.

Les pages 53 et suivantes renferment des données détaillées sur les résultats de l'exercice.

La somme restant à la disposition des actionnaires s'élève à	fr. 2,233,648. 83
elle était l'année précédente de	" 2,861,408. 31
différence en moins comparativement à 1889	fr. 627,759. 48

La moins-value du compte d'exploitation proprement dit par rapport à 1889 se monte à fr. 642,766. 58

Ce chiffre se décompose comme suit:

Augmentation des dépenses	fr. 634,701. 59
Diminution de recettes sur les marchandises	fr. 121,923. 84
Augmentation de recettes sur les voyageurs	" 103,134. 41
Différence en moins	fr. 18,789. 43
Augmentation des recettes diverses	" 10,724. 44
Diminution des recettes	" 8,064. 99

fr. 642,766. 58
fr. 566,025. 04

L'augmentation des dépenses d'exploitation proprement dites est de se subdivisant comme ci-après:

Augmentation des dépenses du personnel	fr. 141,863. 39
" autres dépenses	" 424,161. 65

Il y a lieu cependant de remarquer qu'une fraction considérable du surcroît des „autres dépenses“ est due aux réfections de la voie qui, d'après les statuts, sont à la charge du fonds de renouvellement. Conséquemment aussi on a prélevé sur ce fonds

pour réfection de la voie en 1890	fr. 694,263. 72
" " " " 1889	" 350,676. 37
soit donc fr. 343,587. 35	

de plus que l'année précédente, différence dont est bonifié le produit général de l'exercice.

Les dépenses totales en % des recettes sur transports ont été

en 1890 de	54,28
au lieu de	49,21 en 1889
et	51,88 en 1888

Les propositions du Conseil d'administration relatives à l'emploi du produit net disponible sont formulées à la page 67 du rapport de gestion.

Nous n'avons aucune observation à faire à ce sujet.

Nous vous soumettons donc la proposition suivante:

L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 1890 sous réserve de ratification définitive de la part du Conseil fédéral et d'en donner décharge avec remerciements à la Direction ainsi qu'au Conseil d'administration.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Lucerne, le 4 Juin 1891.

Wm. Speiser.

J. E. Grob.

E. Sidler.